



DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2021-2022

Vous avez la possibilité de venir **sur 2 cours d'essai**.

Puis, pour que l'inscription soit effective, **il faut rapporter l'ensemble des documents** suivants à l'enseignant responsable du groupe Dans une enveloppe, s'il-vous-plaît :

- **FICHE CONTACT** complétée
- **FORMULAIRE DE LICENCE** complété
- **Pass Sanitaire** valide

- Le ou les **règlement(s)** par chèque à « Judo club St Mathieu » (les tarifs incluent licence et adhésion).



www.judostmathieu.fr

Professeurs diplômés d'Etat

- **Pascal Rio, 4ème dan**
- **Fabien LORENZO, 3ème dan**
- **Ingrid RECHE, 2ème dan**

Contacts:

judo34270@gmail.com

Pascal Rio : 06.14.56.17.21

Le judo est une excellente activité physique ludique et conviviale. Le judo permet à l'enfant de solliciter et de développer différentes ressources, motrices et intellectuelles. De plus, les règles de « savoir-et de bonne conduite l'aident à créer autour un climat de confiance.

Il s'épanouit à son rythme, avec un degré de liberté appréciable, et en construisant la relation aux autres.

Il accède concrètement à la maîtrise de son équilibre, de sa concentration, et il prend progressivement conscience de toutes ses possibilités.

Inscriptions

- Dimanche 05/09 (Foire aux associations de 9h à 13h).
- Lundi 06/09 au dojo de 18h30 à 20h.
- Jeudi 09/09 au dojo de 18h30 à 20h



DEBUT DES COURS
SEMAINE DU LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021

Planning des Cours



 Prévoir d'arriver $\frac{1}{4}$ d'heure avant le début de chaque cours.

Baby judo (grande section de maternelle) : Mercredi : de 10h à 11h 1h/sem. Ingrid

Débutants 6/7 ans : Mercredi : de 11h00/12h00 + Samedi 10h à 11h 2h/sem. Ingrid

Initiés 8/9 ans : Mercredi : de 17h30 à 18h30 Fabien + Samedi de 11h00 à 12h00. 2h/sem. Ingrid

Gradés et débutants à partir de 10 ans : Lundi et Jeudi de 18h30 à 19h30. 2h/sem. Pascal

Ados/adultes : Lundi et Jeudi de 20h00 à 21h15. 2h30/sem. Pascal

Taïso à partir de 14 ans : Mercredi de 18h45 à 19h45. 1h/sem. Fabien

ADHESIONS SAISON 2021-2022

Le règlement des adhésions est à effectuer dès l'inscription. Possibilité de régler en une, deux ou trois fois, par chèque(s) à "Judo Club Saint Mathieu. Encaissement les 4 octobre, 4 novembre et 4 décembre.

La licence de la F.F.J.D.A de 40 € est obligatoire (comprise dans les tarifs ci-dessous). Le certificat médical obligatoire : « aptitude à la pratique du judo/jujitsu hors et en compétition » et/ou « pratique du Taïso ».			
ADHESIONS ANNUELLES	En une fois à l'inscription. Pour l'année Licence Comprise de 40€	En 2 fois, encaissés le 04/10 et le 04/11:	En 3 fois, encaissés le 04/10, le 04/11 et le 04/12
Baby Judo (Groupe 1)	190€	95 € x 2	100 € et 45 € x 2
Si un autre membre de la famille est déjà licencié Réduction 35%	145€	100 € et 45 €	/
Cours Judo (Groupe 2 à 5) 2 fois / semaine	250€	100 € et 150€	100 € et 75 € x 2
Cours Judo (Groupe 2 à 5) La 2ème même famille réduction 35%	190€	100 € et 90 €	90 € et 50 € x 2
Cours Judo (Groupe 2 à 5) La 3ème même famille Réduction 52%	140€	70 € x 2	/
Cours Judo (Groupe 2 à 5) La 4ème même famille	40€	/	/
Cours Taïso (Groupe 6)	190€	95 € x 2	100 € et 45 € x 2
Pour un judoka déjà licencié Réduction de 50%	80€	40 € x 2	/
Si un autre membre de la famille est déjà licencié Réduction de 35%	145€	100 € et 45 €	/

Textes applicables :

- Loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire, parue au JORF le **vendredi 6 août 2021**.
- Décret n°2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, paru au JORF le **dimanche 8 août 2021**.

Le « pass sanitaire » consiste en la présentation, numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :

1. La vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire après l'injection finale, soit :

- 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca).
- 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson).
- 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).

2. La preuve d'un test négatif de moins de 72h.

Tous les tests RT-PCR et antigéniques génèrent une preuve dès la saisie du résultat par le professionnel de santé dans SI-DEP, qui peut être imprimée en direct et qui est également mise à disposition du patient via un mail et un SMS pour aller la récupérer sur le portail SI-DEP (<https://sidep.gouv.fr>). Sur TousAntiCovid, l'importation de la preuve dans l'application est à la main du patient.

Le délai en vigueur pour la validité des tests (72h) est strict au moment de l'entrée dans le dojo (pas de flexibilité à 2 ou 3 jours).

3. Le résultat d'un test RT-PCR positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Les tests positifs RT-PCR de plus de 11 jours et moins de 6 mois (pris en compte à date) permettent d'indiquer un risque limité de réinfection à la Covid-19.

Consignes sanitaires pour les pratiquants avant de se rendre au dojo

Retrouver toutes ces consignes sur <https://www.judostmathieu.fr/>



- **J'ai un bon état de santé général**

Si j'ai eu le COVID-19, ou des symptômes faisant suspecter une infection COVID-19 (fièvre, rhume, toux, douleur thoracique, fatigue, perte de goût ou d'odorat, diarrhées,...), je dois d'abord consulter un médecin avant ma reprise

- **Être propre**

S'être douché, lavé les cheveux, avoir les mains propres et les ongles correctement coupés

- **Porter un judogi propre**

Le laver une fois par semaine minimum et systématiquement en cas de souillure (sang, tâches etc...), le mettre avant d'arriver au dojo et le recouvrir avec un survêtement

- **Prendre dans un sac:**

Des mouchoirs jetables non utilisés - Une lotion hydro-alcoolique - Les « zoori » - La gourde
Une fiche comprenant les coordonnées de l'accompagnant pouvant être joint en cas de problème.